

## Appréhender l'accessibilité et la justice alimentaire

### Objectif général et contribution à Frugal

#### **Saisir les inégalités en matière d'accès à une alimentation de qualité**

L'objectif du VR2 du programme FRUGAL consiste à identifier les modalités de gouvernance alimentaire locale exprimées et pratiquées dans les aires métropolitaines par une diversité d'acteurs. Cette gouvernance alimentaire est ici envisagée comme un ensemble coordonné de règles et de processus, formalisés ou non, par lequel tous les acteurs (publics et privés) concernés participent à la décision et à la mise en œuvre d'actions collectives autour de « l'enjeu alimentaire » (de la production à la consommation) conduit à l'échelle des territoires (Lardon et Loudiyi, 2014 ; Billon, 2017).

Toutefois, l'analyse des modalités de cette gouvernance locale laisse apparaître d'importantes inégalités en matière d'accès à une alimentation de qualité, envisagée comme un problème de répartition spatiale et d'accès physique à des ressources alimentaires. Cette approche est au fondement de la notion anglo-saxonne de *désert alimentaire* (*food desert*), ces quartiers urbains défavorisés où les habitants ne peuvent se procurer des aliments (de qualité) à des prix abordables du fait de l'absence de commerces alimentaires et/ou de difficultés à se déplacer pour s'y rendre (Paddeu, 2012). Cette problématique d'équipements commerciaux et de desserte territoriale (cf. VR3 FRUGAL) est associée à celle socio-économique des prix des produits et des revenus des individus. En effet, de nombreuses études montrent que la charge du budget consacré par les ménages pour se nourrir est d'autant plus importante que ceux-ci possèdent des niveaux de revenus faibles. Par ailleurs, certains produits demeurent encore symboliquement de profonds marqueurs sociaux ; l'achat de denrées fraîches (fruits et légumes, poissons) et sous labels (biologiques) dans des lieux de distribution particuliers (marchés, commerces de détails, AMAPs...), augmentent ainsi avec le niveau des revenus (cf. VR1 FRUGAL ; Laisney, 2013).

Ces inégalités socio-économiques - voire nutritionnelles - persistent en raison de deux facteurs principaux. D'une part, l'engouement autour des systèmes alimentaires alternatifs ne s'est pas concrétisé dans les faits par une franche ouverture sociale et une inclusion de publics en situation de précarité. D'autre part, les dispositifs (associatifs) caritatifs qui luttent contre ces phénomènes d'exclusion et d'inégalités, restent limités par des sources d'approvisionnement alimentaire peu axées sur des produits de qualité, frais, locaux, labellisés... (Paturel, 2013 ; Le Velly, 2017). À ce titre, ces deux dernières décennies, plusieurs formes de contestation de ces inégalités d'accès à une alimentation de qualité pour tous émergent dans les sociétés civiles de pays anglo-saxons. Celles-ci se structurent notamment au sein de mouvements sociaux protestataires envers le système alimentaire actuel (*food movement*), introduisant de profonds débats sur cette question de l'accessibilité autour de la notion de justice alimentaire (*food justice*).

Site et contacts Frugal

<http://projetfrugal.fr>

Auteurs et contacts Frugal sur cette thématique:

Camille Hochedez

[camille.hochedez@univ-poitiers.fr](mailto:camille.hochedez@univ-poitiers.fr)

Émilie Lanciano

[emilie.lanciano@univ-st-etienne.fr](mailto:emilie.lanciano@univ-st-etienne.fr)

Alexandrine Lapoutte

[alexandrine.lapoutte@univ-lyon2.fr](mailto:alexandrine.lapoutte@univ-lyon2.fr)

Julien Noël

[julien.noel.geo@gmail.com](mailto:julien.noel.geo@gmail.com)

Séverine Saleilles

[severine.saleilles@univ-lyon1.fr](mailto:severine.saleilles@univ-lyon1.fr)



## La méthode en détails

### **Améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour tous : une question de justice...**

Une partie des travaux conduits au sein de ce VR cherche donc à identifier et décrire l'ensemble des conditions permettant un meilleur accès de toutes les catégories de population à une alimentation saine, localisée et de qualité (sociale, nutritive, environnementale, culturelle), à l'instar des prérogatives politiques fixées en France par le Programme national de l'alimentation (MAAF, 2014). Une multitude de facteurs d'influence sont ainsi à prendre en compte pour appréhender les ressorts de cette accessibilité à une alimentation de qualité pour tous (Thirion, 2014). Pour ce faire, nous proposons d'analyser les différentes dimensions à l'œuvre dans la notion de **justice alimentaire**, entendue comme « l'ensemble des actions qui cherchent à assurer un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite, transformée, transportée, distribuée, et ingérée » (Gottlieb et Joshi, 2010).

Issue d'un champ d'analyse critique anglo-saxonne, la justice alimentaire se situe à la croisée de différents discours sur le droit à l'alimentation et cible en particulier (en priorité) les conditions d'accès alimentaire de consommateurs urbains défavorisés. Cette notion traite des objectifs de durabilité des systèmes alimentaires tout en insistant sur les risques d'insécurité (nutritionnel, sanitaire...) et d'injustices (en termes de précarité, de revenus, de classe sociale, de genre, d'origine ethnique...) sous-jacents à ces systèmes. Elle reste souvent appréhendée de deux manières selon Hochedez et Le Gall (2016) : *par la négative*, elle reflète ce qui est refusé dans le système (agro-)alimentaire dominant, mondialisé et spécialisé, c'est-à-dire les inégalités dans les conditions de production et d'accès aux ressources alimentaires (foncier, prix, culture...); *par le positif*, elle implique une réappropriation citoyenne et une répartition équitable à ces ressources alimentaires au sein de filières de qualité (re)localisées. Comme l'illustre le tableau 1, la justice alimentaire incite à agir simultanément sur trois dimensions majeures : assurer une alimentation de qualité au sens large ; améliorer les formes d'accès à cette alimentation de qualité ; et enfin, lutter contre les racines structurelles des inégalités.

### **Les enjeux**

Cette notion de justice alimentaire implique en premier lieu de répondre aux problèmes d'**insécurité alimentaire** autrement que par la sûreté (en volume comme en valeur) de la nourriture. Elle porte donc sur une amélioration des conditions d'accès physique (spatial) et économique de consommateurs (en particulier défavorisés) dans leurs espaces de vie, et encourage sur le plan de la nutrition-santé à consommer d'autres denrées (fruits et légumes frais, produits labellisés). Elle porte surtout intrinsèquement une forme d'engagement « politique » dédié à la **justice sociale**, qui relève d'un enjeu de redistribution des moyens économiques et d'une inclusion reconnaissante des diversités socioculturelles. Cet idéal cherche ainsi à corriger les injustices structurelles marquées par des asymétries de pouvoir et situées dans des différences de genre, de race, de culture, etc. pour établir un cadre permettant la participation pleine et effective des groupes et des minorités les plus vulnérables, au moyen de liens sociaux plus ténus entre les différents acteurs des systèmes alimentaires. Autrement dit, la justice alimentaire aborde aussi (et surtout), au-delà du droit d'accès, la capacité à avoir accès à une alimentation de qualité, c'est-à-dire la **capacité d'autonomisation** (empowerment) à s'approprier, à se faire entendre, et donc à pouvoir exercer une réelle citoyenneté alimentaire. À ce titre, les expériences d'éducation à l'alimentation restent primordiales afin d'accroître les connaissances et les compétences des populations sur les systèmes alimentaires (cf. Levkoe, 2006 ; Alkon et Agyeman, 2011 ; Paddeu, 2012 ; Hochedez et Le Gall, 2016).



Frugal est un projet développé dans le cadre du programme « pour et sur le développement régional » et financé par les partenaires suivants



<i>Dimensions de la justice alimentaire</i>	<i>Items</i>	<i>Exemples de pratiques</i>
<b>Assurer une alimentation de qualité</b>	<i>Nutritionnelle Gustative</i>	Garantie de critères de qualité : santé, diététique, goût, plaisir... Diversification des denrées (fruits & légumes, poissons...)
	<i>Écologique</i>	Agro-écologie, biologique Lutte contre le gaspillage / éco-logistique
	<i>Sociale Économique</i>	Commerce équitable, Information sur l'impact social des produits
<b>Améliorer l'accès à l'alimentation de qualité</b>	<i>Spatiale</i>	implantation équilibrée de l'offre et des équipements commerciaux Facilité de mobilité par une desserte territoriale adaptée
	<i>Financière</i>	Tarifification adaptée au niveau de revenus Réduction / efficacité des coûts de service
	<i>Socio-culturelle</i>	Changement/adaptation des/aux habitudes/régimes alimentaires Déconstruction des représentations (classe sociale, genre, race/ethnie)
<b>Lutter contre les inégalités structurelles</b>	<i>Inclusion</i>	Lutte contre les stigmatisations et valorisation des diversités socioculturelles Développement de liens sociaux, convivialité Création d'emplois et d'activités (surtout en zones défavorisées)
	<i>Éducation</i>	Développement de connaissances & de compétences sur l'ensemble des dimensions de l'alimentation (santé, cuisine, environnement, etc.)
	<i>Autonomisation</i>	Intégration des parties prenantes (focus sur les minorités) Renforcement de la démocratie / citoyenneté, empowerment

Sources : Thirion, 2014 ; Hochedez & Le Gall, 2016. Auteurs : Noel J., Hochedez C., Lanciano E., Lapoutte A., Saleilles S., 2017, PSDR4 FRUGAL

Tableau 1 : Les principales dimensions de la justice alimentaire

## Bibliographie

- Alkon A.H., Agyeman J., 2011, *Cultivating food justice: race, class and sustainability*, The MIT Press, 404 p. URL: <https://mitpress.mit.edu/books/cultivating-food-justice>
- Billon C., 2017, « La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France », *Géocarrefour*, vol. 91, n°4, 21 p. URL: <http://geocarrefour.revues.org/10288>
- Darrot C., Noel J., 2017 (*sous presse*), « Les solidarités alimentaires territorialisées en Bretagne », *Anthropology of food*, n°12, special issue « Alimentation et mouvements sociaux », 17 p. URL: <https://aof.revues.org>
- Gottlieb R., Joshi A., 2010, *Food Justice*, The MIT Press, 290 p. URL: <https://mitpress.mit.edu/books/food-justice>
- Héral L., 2017, *Les filets solidaires à Angers. Etat des lieux et perspective d'une expérience de solidarité alimentaire*, mémoire de M1, Université d'Angers, 40 p.
- Hochedez C., Le Gall J., 2016, « Justice alimentaire et agriculture », *Justice spatiale*, Dossier « Justice Alimentaire et Agriculture », n°9, 31 p. URL: [http://www.jssj.org/wp-content/uploads/2016/02/JSSJ9\\_00\\_FR.pdf](http://www.jssj.org/wp-content/uploads/2016/02/JSSJ9_00_FR.pdf)
- Laisney C., 2013, « Les différences sociales en matières d'alimentation », Centre d'études et de prospectives, *Analyse*, n°64, 4 p. URL: <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/analyse641310.pdf>
- Lardon S., Loudiyi S., 2014, « Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales », *Géocarrefour*, vol. 89, n°1-2, p. 3-10. URL: <http://journals.openedition.org/geocarrefour/9362>
- Levkoe C., 2006, "Learning democracy through food justice movements", *Agriculture and human values*, issue 23, p. 89-98. URL: <https://link.springer.com/content/pdf/10.1007%2Fs10460-005-5871-5.pdf>
- Le Velly R., 2017, *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : une promesse de différence*, Mines ParisTech, 197 p.
- Licari J., 2017, *La connexion entre les zones rurales et urbaines à travers l'accessibilité alimentaire des populations défavorisées. Une approche par l'aide alimentaire : les épiceries solidaires dans deux quartiers de Poitiers*, Mémoire de M1, Université de Poitiers, 136 p.
- Lohier-Fanchini C., 2017, *De l'aide à la justice alimentaire: innovation partenariale dans les épiceries sociales et solidaires*, Mémoire de M2, Université de Lyon 2, 80 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF), 2014, *Le nouveau programme national pour l'alimentation (PNA). Faire de notre modèle alimentaire une force pour l'avenir*, MAAF, 10 p. URL: [agriculture.gouv.fr/telecharger/82627?token=ceefd6584e224dd5b171babc84765774](http://agriculture.gouv.fr/telecharger/82627?token=ceefd6584e224dd5b171babc84765774)
- Paddeu F., 2012, « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale », *Vertigo*, vol. 12, n°2, 26 p. URL: <http://vertigo.revues.org/12686>
- Paturel D., Carimentrand A., 2016, « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires: vers une démocratie alimentaire ? », Communication orale, *Congrès du RIODD*, St-Etienne, 25 p. URL: <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01349973/document>
- Paturel D., 2013, *Aide alimentaire et accès à l'alimentation*, INRA-UMR Innovation, 8 p. URL: <http://www.sad.inra.fr/Evenements/Conference-aide-alimentaire>
- Thirion A. (dir.), 2014, « Livre blanc pour un accès de tous à une alimentation de qualité », Union nationale des mutualités socialistes - Solidaris, 44 p. URL: <http://www.pipsa.be/medias/actus/2014/publications/LivreBlancalimentation.pdf>

## Exemples et enseignements

### **La justice alimentaire à l'échelle métropolitaine locale : l'exemple de dispositifs d'accessibilité alimentaire à Lyon, Angers et Poitiers**

Dans la lignée d'autres formes d'expérimentations et d'initiatives citoyennes de solidarités alimentaires (Paturel, 2013 ; Le Velly, 2017 ; Darrot et Noel, 2017), certains travaux de ce VR2 cherchent ainsi à questionner les différentes dimensions de cette justice alimentaire actuellement à l'œuvre dans certaines agglomérations. Plusieurs enquêtes de terrain s'intéressent aux dispositifs de meilleure accessibilité alimentaire en produits de qualité (frais, locaux et/ou biologiques) initiés et portés par des acteurs publics et/ou privés auprès de populations en situation de précarité.



Initié par le GESRA, groupement d'une quarantaine d'épicerie sociales et solidaires en Rhône-Alpes/Auvergne, avec le soutien et l'implication d'une dizaine de magasins Biocoop, le projet « *Bio'Vrac pour tous* » s'est développé dès 2015 dans l'agglomération lyonnaise afin de démocratiser l'accès aux produits bios bruts en vrac (légumineuses) auprès des bénéficiaires des épicerie (Lohier-Fanchini, 2017).

A Angers, les « *Filets solidaires* » naissent en 2011 du partenariat entre le CCAS de la ville et le Jardin de Cocagne ; ce dispositif consiste à acheter et/ou récupérer des fruits et légumes « abimés » auprès d'agriculteurs et de grossistes, puis de les redistribuer, autour d'une tarification sociale adaptée, sous la forme de filets hebdomadaires dans une douzaine de maisons de quartier auprès d'une population en situation de précarité, mais non éligible à l'aide alimentaire classique (Hérail, 2017).



Enfin, sur Poitiers, le dispositif d'aide alimentaire relocalisée *Uniterres* est lancé en 2012 par l'Association nationale des épicerie solidaires (ANDES). Basée sur un mode participatif et collaboratif, cette action ambitieuse d'offrir une stabilité à des producteurs en situation de précarité en leur assurant des revenus fixes plus justes, tout en permettant aux bénéficiaires des épicerie participantes de consommer des produits frais et locaux quotidiennement (Paturel et Carimentrand, 2016 ; Licari, 2017).

### **Vers une accessibilité élargie : justice agri-alimentaire et démocratie alimentaire**

Que retenir de ces dispositifs métropolitains d'accessibilité à une alimentation de qualité du point de vue de la justice alimentaire ? Globalement, ces projets contribuent au développement d'une alimentation plus diversifiée et régulière en produits frais/en vrac, locaux/bios (fruits et légumes, légumineuses) pour les bénéficiaires, dans un souci d'équilibre économique et financier (coûts adaptés), nutritionnel et sanitaire (qualité supérieure), mais également de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ils concourent par ailleurs à atténuer l'isolement des personnes en situation de précarité au sein de lieux d'accueil et de distribution pensés comme vecteurs de partage, de lien social et de convivialité. Ils participent enfin à la construction de dynamiques territoriales basées sur des logiques partenariales plus affinitaires, notamment entre les bénévoles et les bénéficiaires de ces dispositifs, au moyen d'animations et de formations diverses en matière d'éducation à l'alimentation.

Subsistent toutefois dans ces trois dispositifs des insuffisances communes en matière de composition des denrées fournies (redondance, détérioration...) ou d'implication active de certains acteurs (opérateurs en amont, bénéficiaires). La construction de ces filets locaux d'accessibilité alimentaire de qualité reste cantonnée à des politiques de type réparatrices et peine quelque peu à remettre en cause les systèmes producteurs d'inégalités structurelles. Ces « nouveaux » dispositifs d'approvisionnement doivent donc s'accompagner d'actions d'éducation – au sens de sensibilisation et non d'imposition – afin que les adhérents puissent se saisir des enjeux (sanitaires, nutritionnels, économiques) liés à ces opérations sensées contribuer à leur « requalifications » sociales et morales.

*In fine*, la problématisation des relations entre alimentation, agriculture et justice reste incomplète. Une majorité d'études sur l'agriculture péri-urbaine en oublie certains aspects sociaux et économiques, soit en n'abordant pas le cadre conceptuel de la justice, soit en ne la considérant pas comme une activité productive, soit en ne plaçant la focale que sur la consommation des populations marginalisées. Certaines recherches se proposent donc d'élargir cette question de l'accessibilité autour des notions de **justice agri-alimentaire** (*agri-food justice*) et de **démocratie alimentaire** (*food democracy*) (Renting et al., 2012 ; Paddeu, 2012 ; Hochedez et Le Gall, 2016 ; Paturel et Carimentrand, 2016). Ceci afin de recentrer les débats autour des producteurs et des ressources agricoles, et plus largement autour des capacités des citoyens à se saisir de l'alimentation comme une forme politique pour choisir et décider de leurs choix. Le caractère éminemment politisé de cette question alimentaire façonne ainsi un jeu de régulation qui dépend des acteurs qui la prennent en charge, et dessine des formes de gouvernance autour de cette prise en charge qui invite à de nouvelles modalités d'action fondées sur une convergence des politiques publiques et des initiatives citoyennes afin de mieux articuler les liens entre producteurs et mangeurs (Lardon et Loudiyi, 2014).